



Comment faire partir mon mari du domicile

Par **fofi44**, le **03/08/2015** à **09:39**

bonjour, mon mari est alcoolique, il n'est pas violent mais je ne supporte plus cette situation. Je voudrais qu'il parte de la maison mais lui ne le veut pas. Car malheureusement avant que je trouve un logement il va falloir attendre, je travaille mais je n'ai pas de gros salaire. J'envisage le divorce (c'est dur de franchir le pas) mais cela coûte de l'argent je n'aurais pas grand chose en aides juridictionnelles car je dépense le plafond avec 1250 par mois [smile17]. Que puis-je faire pour que mon mari quitte le domicile conjugal. merci

Par **Visiteur**, le **03/08/2015** à **11:05**

Bonjour,
votre mari est chez lui autant que vous !! Vous n'avez donc aucune raison légale de le mettre à la porte ! vous lui devez même assistance ! et oui ! le mariage n'est pas qu'un mot !! souvenez-vous des paroles du maire ! Elles n'étaient pas en l'air ! c'est un texte de loi !! ...mutuellement assistance qu'il disait ! par contre vous hésitez à divorcer ? le mettre dehors oui mais pas divorcer ?

Par **jodelariege**, le **03/08/2015** à **13:25**

bonjour, grenouille je vous trouve un peu dur : l'alcoolisme est un fléau en milieu familial je l'ai connu enfant et 50 ans plus tard j'en tremble encore, et assistance à son époux je l'ai entendu aussi, l'épouse et les enfants ne sont pas des personnels soignants et au bout d'un moment les membres de la famille fuient pour simplement vivre ose je dire normalement ? pour revenir à la loi : n'existe-t-il pas une aide judiciaire proportionnelle aux revenus ? à demander au greffe du tribunal ?

Par **youris**, le **03/08/2015** à **13:40**

bonjour,
dans la situation de fofi44, la seule solution est le divorce (ou séparation de corps), si possible par consentement mutuel car un seul avocat est nécessaire.
salutations

Par **Visiteur**, le **03/08/2015 à 16:30**

Jodelariege, je ne sous estime pas les dégats collatéraux causes par l'alcoolisme ! je dis que ça ne suffit pas à mettre monsieur dehors légalement ! A moins qu'il devienne peut être violent !? Mais sinon... non !

Par **jodelariege**, le **03/08/2015 à 16:51**

effectivement la seule manière de mettre monsieur dehors est de divorcer c'est pour cela que je demandais si il y existait des aides judiciaires en proportion des revenus ,ceci est la légalité....

par contre au niveau humain c'est autre chose...l'alcoolisme est une maladie certes mais pas au meme niveau qu'une bronchite ou des problèmes cardiaques.....les conséquences au quotidien ne sont pas du tout les memes